

Conséquences des essais :

Sortir du déni

Cela fait un quart de siècle que la France a fait exploser sa dernière bombe nucléaire en Polynésie. Rien n'est pourtant encore réglé, malgré les promesses des pouvoirs publics affirmées en 2010 lors du vote de la loi de reconnaissance et d'indemnisation. Les conséquences sociales et environnementales sont toujours d'actualité comme les médias viennent nous le rappeler régulièrement. Que ce soit à travers les vents de sable radioactifs en provenance du Sahara qui viennent s'abattre sur la France, l'étude sur les déchets nucléaires enfouis au Sahara, ou la publication de l'ouvrage *Toxique* soulignant une fois de plus, les mensonges à propos des retombées des essais nucléaires atmosphériques réalisés en Polynésie. Ne serait-il pas temps de prendre à bras-le-corps ces conséquences qui empoisonnent non seulement les relations de l'Algérie et de la Polynésie avec Paris, mais également la vie des populations et des personnels impactés.

Un dossier coordonné par Patrice Bouveret,
Observatoire des armements

Ta'ero te fenua / Poison nucléaire

Ta'ero te fenua / La terre est contaminée

Ta'ero ato' te moana / L'océan l'est aussi

Ta'ero ato'a te nūna'a / Le peuple l'est aussi

Ta'ero ato'a te vaha o te mau ti'a e ha'avare nei / La bouche des menteurs l'est tout autant

Nā rioto i te fa'aitera'a mai 'oe e te nūna'a / En te disant (sans sourciller), ô peuple,

E'ere, e'ere i te mea 'ino roa / Non, ce n'est pas si grave

Te paura 'ātōmī / La bombe atomique n'est pas si nuisible

[...]

Extrait d'une chanson de Angélo Ariitai Neuffer, sur Arioi (Océane Production, 1995), reproduite par Andréas Pfersmann dans *La littérature irradiée. Les essais nucléaires en Polynésie française au prisme de l'écriture, la courte échelle*. Éditions transit, 2021, 90 p.

Essais nucléaires

où la permanence du colonialisme

Il aura fallu attendre le 22 janvier 2021 avec l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), pour que la question de la réhabilitation des sites et la prise en charge sanitaire des populations impactées par les essais nucléaires soit inscrite dans le droit international.

"La mise au point de la force de dissuasion française sur les atolls de Moruroa et Fangataufa est un fait colonial", reconnaît Ghislain Houzel¹, qui ne peut être soupçonné de parti pris. Cet ingénieur était membre de la Direction des essais du CEA et a participé à plus de 120 essais. Un constat que l'on peut appliquer à l'ensemble des puissances nucléaires.

Depuis août 1945 avec Hiroshima et Nagasaki, plus de 2 000 explosions nucléaires ont été réalisées par les puissances nucléaires, pour mettre au point leurs armes de destruction massive. Des essais réalisés pour la plupart sur les territoires les plus éloignés de leur métropole : îles Marshall pour les États-Unis, îles Christmas ou Maralinga en Australie pour le Royaume-Uni, Kazakhstan ou archipel de Nouvelle-Zemble pour l'Union soviétique, territoires ouïghours pour la Chine... et le Sahara algérien ou la Polynésie pour la France.

Essais dont les populations payent aujourd'hui encore les conséquences pour leur santé, leur environnement et qui ont entraîné des bouleversements sociaux irréversibles et persistants. Les mesures de réhabilitation ou d'indemnisation mises en place, ne l'ont été que suite à des mobilisations, souvent longues, des populations victimes.

Lors de l'élaboration du Traité d'interdiction complète des essais (TICE) au milieu des années 1990, la question des réparations des sites avait été évoquée, mais le rapport de force n'avait pas permis de l'inclure au sein du texte. Adopté en 1996, ce traité toutefois, n'est pas encore entré en vigueur.

Depuis l'idée a fait son chemin, différentes initiatives ont été prises comme le lancement d'un "Appel au Secrétaire général de l'ONU pour l'organisation d'une conférence internationale pour la prise en charge des conséquences humaines et environnementales des essais nucléaires et la programmation d'une décennie (2012-2021) pour le nettoyage, la réhabilitation et le développement durable des régions concernées par les essais nucléaires dans le monde" en 2011 signé par des organisations de victimes des différents pays.

Notes :

¹ : Propos recueillis par Dominique Schmitt pour Tahiti Pacifique n° 433, 29 mai au 11 juin 2020.

En 2013, l'ONU a inscrit la Polynésie sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser. Parmi les raisons de cette inscription, les "retombées sanitaires et environnementales des essais nucléaires"

figurent en bonne place. Et, malgré les pressions diplomatiques de la France, elle y figure toujours dans l'attente de la mise en place d'un véritable processus de décolonisation.

Il faudra attendre l'ouverture des négociations en 2017 sur le Traité d'interdiction des armes nucléaires, pour que le sujet aboutisse à l'inclusion des articles 6 et 7 prévoyant une assistance aux victimes et la remise en état de l'environnement des zones ainsi contaminées. Et pour cela, chaque État partie au traité est invité à fournir une assistance. Les diplomates algériens ont beaucoup contribué à l'adoption de ces articles.

Désormais ce traité est entré en vigueur depuis le 22 janvier 2021. L'Algérie en est signataire et devrait prochainement le ratifier ce qui lui engendrera de mettre en œuvre les obligations de l'article 6. Mais cela ne dédouane pas pour autant la France – qui refuse de rejoindre le TIAN – de ses responsabilités.

■ Patrice Bouveret





Témoignage en provenance d'Algérie

Les témoignages en provenance de la population algérienne vivant dans la zone des essais nucléaires sont rares. Ahmed El-Hadj Hamadi est né en 1937. Au moment des essais il a 23 ans, est marié et vit à Akabli, une ville proche de la zone de tir. Son premier enfant, une fille, est née en octobre 1960.

Lors des essais, l'armée française a envoyé plusieurs dizaines de camions plateaux pour évacuer la population sur Aoulef, située à 40 kilomètres. Chaque famille de Aoulef devait héberger une famille d'Akabli.

La préparation se faisait sous un contrôle militaire strict. Plusieurs personnes s'entassaient dans une chambre qui devait être hermétique ne laissant aucune issue permettant à la lumière de pénétrer. Elle devait rester fermée jusqu'à ce qu'un ordre des militaires autorise la liberté de sortir.

Lors du tir une lumière semblable à celle d'une soudure à l'arc pénètre dans la pièce durant quelques secondes, puis plus rien. Tout le monde se détend croyant que tout est terminé, n'attendant plus que l'ordre pour sortir. Mais les militaires n'ont pas averti la population que le souffle qui viendra après est terrible !

Nous sommes vite intrigués par un bruit, comme un coup de tonnerre, faisant croire à une trompette de la dernière heure annonçant la fin du monde... Il fait trembler les corps, les murs et tout ce qui nous entoure. Le sol vibre d'une manière à faire croire que la terre va nous engloutir. Le fracas de sabots de chevaux déchaînés remplit l'air au-dessus de nos têtes ! Que faire ? Qui viendra à notre secours ? Seul un miracle divin nous sauvera ! C'est la fin du monde ! Une peur anéantit les cœurs au point d'entendre des cris, des pleurs d'enfants, de femmes.

Ces secousses ont causé de nombreux éboulements dans les galeries des foggaras¹. On nous a annoncé qu'elles ont atteint la côte de la Méditerranée. Nombreux parmi les nomades de la région d'In-Belbel, à 120 kilomètres au nord d'Aoulef, ont été touchés par des troubles à la vue pendant longtemps. Les ouvriers et

manœuvres se trouvant à 80 kilomètres au nord de Reggane, ont reçu l'ordre de s'aplatir les yeux fermés face au sol. Chacun d'eux avait un dosimètre qui ont été ramassés après, m'a raconté l'un d'eux.

Mensonges et absence de suivi

Un capitaine de l'armée française nous avait assuré que la radioactivité disparaîtrait spontanément. Or, depuis on remarque que la production agricole ne donne plus autant qu'auparavant. La région qui connaissait rarement la maladie du cancer, l'a vu se multiplier de plus en plus. Les sages-femmes ont remarqué que les femmes enceintes rencontraient des difficultés, voire accouchaient de bébés déformés. Les spécialistes affirment que la radioactivité régnera encore longtemps dans la région.

Quand les Français sont partis ils ont laissé beaucoup de matériel sur place. Comme il n'y a aucune surveillance interdisant la visite des sites, des individus s'y rendent librement. Certains se sont emparés de meubles, d'objets et autres. Du cuivre a atteint même le Maroc et des plateaux en cuivre se trouvent sur le marché. Tout cela est causé par le laisser-aller.

Une association s'est créée à Reggane et nous avons à plusieurs reprises entendu parler de séminaires organisés sur le suivi médical, mais, à ce jour, il n'y a aucun résultat positif au profit de la population victime. Il n'est jamais trop tard pour faire du bien : ne serait-il pas possible, à titre humanitaire, d'installer, dans la région, (In-Salah, Aoulef, Reggane ou Adrar) un hôpital spécialisé ?

Il est vraiment honteux de voir le monde en entier garder le silence comme si rien ne s'était passé ici !

■ Ahmed El-Hadj Hamadi

Notes :

¹ : Système de captage et de distribution des eaux.